

Philippe MARTEL
Président de la FELCO.

Montpellier le 16 juin 2006

Monsieur le vice-Président,

Notre association a appris avec plaisir la tenue prochaine d'une réunion destinée à permettre l'échange entre représentants des divers conseils régionaux de l'aire occitane, à propos de la politique à mener en ce qui concerne la culture commune à ces régions. La FELCO travaillant précisément à l'échelle interacadémique sur la même aire, elle attend beaucoup des résultats de cette réunion. C'est pourquoi nous nous permettons de vous soumettre quelques idées qui nous tiennent à cœur et dont nous pensons que vos débats peuvent leur accorder une certaine attention.

Les langues régionales : rôle de l'État / rôle des collectivités territoriales

L'adjectif « régionales » ne signifie pas que les « régions » sont seules concernées par le développement de ces langues : elles sont aussi « de France », ce qui signifie par définition l'implication de l'État. On attend de lui qu'il reconnaisse mieux la diversité linguistique au niveau national et qu'il ne se désengage pas de la nécessaire préservation de nos langues. Les diverses régions concernées ont, elles, non seulement leur mot à dire, mais aussi **la responsabilité d'affirmer l'importance de la langue et de la culture sur leur territoire et d'élaborer une politique linguistique démocratique** adaptée aux situations locales. Leur intervention est précieuse, comme l'est aussi celle des diverses collectivités locales, chacune à sa place, la Région ayant tout de même un rôle moteur et fédérateur auprès des autres collectivités.

Interrégionalité

Dans le cas occitan, compte tenu des dimensions de l'aire linguistique concernée, il convient de compléter le dispositif par un échelon indispensable, au niveau interrégional, des Alpes aux Pyrénées, et du Limousin à Nice, ne serait-ce que comme manifestation de la prise de conscience de l'unité de la langue par delà ses différenciations locales. La répartition des tâches et des responsabilités entre ces divers niveaux mérite d'être pensée de façon précise et constructive.

Rôle du service public : les enjeux, les difficultés rencontrées

Notre association, comme vous le savez, regroupe les enseignants du public. C'est dans l'enseignement public que l'on trouve la majorité des élèves scolarisés en pays d'oc. Ceci dit, seuls 95 000 élèves ont accès à un enseignement de l'occitan, soit 2 % de la population scolaire concernée, avec des disparités régionales importantes. **C'est donc, stratégiquement, pour qui se soucie de la transmission de la langue, un enjeu essentiel que de permettre à l'Education Nationale de jouer un rôle moteur dans ce domaine où les possibilités de progression sont énormes.** Ceci implique d'assurer l'offre la plus large possible en matière d'apprentissage de la langue, à tous les niveaux, et avec une attention particulière portée à l'enseignement bilingue à parité horaire, celui qui donne le plus de place à la langue, aux côtés du français.

Nous souhaitons que les Régions s'adressent à l'État :

C'est pourquoi nous vous demandons de proposer aux représentants des autres régions de l'aire occitane **une démarche commune, aussi solennelle et médiatisée que possible, en direction du Président de la République et du Ministre de l'Education Nationale**, marquant l'importance que ces régions accordent à l'enseignement de la langue d'oc, et leur préoccupation face au traitement dont il est l'objet depuis quelques années, et que vous connaissez bien :

- baisse des postes ouverts au concours de recrutement du CAPES,
- discrimination aux examens, en termes de coefficients par exemple,
- réticences implicites ou explicites mais toujours efficaces de certains décideurs à différents niveaux, comme autant d'obstacles au développement serein de nos enseignements.

Il nous paraît important que les représentants élus des populations de nos régions puissent affirmer face à l'absence de volonté du Ministère la place qu'ils veulent voir accorder à l'enseignement de la langue de ces régions.

Au delà de cette démarche symbolique, il nous semble important que les régions concernées mènent de concert une réflexion approfondie sur les modalités de leur intervention dans le champ de l'enseignement. La loi Fillon semble lier le développement de l'enseignement des langues régionales à la signature de conventions spécifiques entre les régions et l'Education Nationale.

Nous ne cachons pas que cette disposition nous paraît dangereuse, en ce sens qu'elle pourrait amener l'Etat à négliger de s'engager sur ce terrain dès lors que la région partenaire ne manifesterait pas un intérêt certain pour la question de la langue régionale. Il nous paraît donc nécessaire que **les diverses régions occitanes se mettent d'accord sur les contenus minimaux que chacune de leur côté elles seront amenées à donner à ces conventions**, de façon à éviter de trop criantes inégalités entre celles qui joueraient le jeu à fond et celles dont l'engagement ne serait que symbolique.

Les responsabilités de l'Etat, et les dangers de son désengagement

Pour notre association, la formation, le recrutement, et les traitements des enseignants doivent demeurer du ressort de l'Etat, en conformité avec le statut général de la fonction publique.

Ceci pour nous correspond d'abord à une position de principe : les langues de France, comme la formule elle-même l'indique assez, répétons-le, font partie de la culture française dans son ensemble.

Tout désengagement de l'Etat à son niveau ne pourrait signifier qu'une chose : qu'il ne reconnaît plus cette appartenance, et qu'il entend donc les reléguer aux marges dont elles essayent précisément de sortir depuis si longtemps, au risque de favoriser la tentation du repli communautariste.

C'est parce que nous refusons cette voie -à l'opposé de notre démarche, que nous demandons à l'Etat de prendre toutes ses responsabilités dans ce domaine. A un niveau plus matériel, il nous semblerait pour le moins inélégant de la part de l'Etat de rejeter sur les régions les dépenses inséparables du développement de l'enseignement des langues régionales, compte tenu des moyens que les lois actuelles mettent à la disposition des conseils régionaux, et des charges sans cesse plus nombreuses et onéreuses qui leur sont imposées.

Langue à l'école / langue en société : rôle indispensable des collectivités territoriales

En revanche, le rôle des régions comme des autres collectivités locales nous paraît central dans tout ce qui constitue l'environnement de l'enseignement de la langue. Ceci concerne par exemple la production de matériel pédagogique pour les écoles.

À ce niveau comme à d'autres il est primordial d'associer deux dimensions : celle de la proximité, qui implique que les élèves de chaque région soient initiés, bien sûr, à la forme d'occitan légitime dans leur environnement, comme au patrimoine culturel qui leur est le plus directement accessible, et celle de l'interrégionalité, qui doit amener les élèves à prendre conscience de l'unité profonde de l'espace occitan au delà des différences qui l'affectent

localement. C'est pour la mise en chantier d'outils pertinents à ce second niveau qu'une collaboration interrégionale pourrait s'avérer particulièrement fructueuse.

Il appartient également aux institutions des différentes régions de se coordonner pour éviter tout simplement les doublons dans la production de matériel.

Par ailleurs, il est évident que l'effort en faveur de l'enseignement de la langue ne prend tout son sens que si, hors de l'école, est assurée une présence significative de celle-ci. Ce qui pose la question des médias et de la création culturelle et plus largement celle de la présence sociale de la langue. Dans ce domaine, il nous semble que l'intervention des régions est fondamentale.

- Par le biais d'actions dirigées vers les médias nationaux -France 3 au premier chef, et le réseau Radio-France, de façon à exiger qu'ils fassent à la culture d'oc une place plus importante qu'aujourd'hui.
- Par le biais d'aides apportées aux médias nés d'initiatives régionales et locales.
- Par le biais du soutien à tout ce qui, dans le domaine associatif doit permettre la diffusion de la culture occitane dans toutes ses dimensions actuelles, littérature, musique, etc... Pour le domaine qui nous concerne directement, la diffusion de la culture d'oc au sein des établissements scolaires doit être mieux organisée, avec le concours des collectivités, par le biais de projets ou d'animations scolaires qui mettent en contact les jeunes avec la création occitane.

Là encore, et sur tous ces sujets, il nous paraît important que les actions menées par chaque région puissent faire l'objet d'une concertation, voire d'une coordination visant à les rendre encore plus efficaces, et à permettre une circulation interrégionale des manifestations de la vitalité de la culture d'oc.

Dans un autre domaine, à la fois symbolique et pratique, **la signalisation bilingue** permet la valorisation du patrimoine toponymique occitan et une présence sociale de la langue. La mise au point d'une démarche commune interrégionale, associant largement la population, pourrait favoriser la généralisation des expériences menées çà et là.

Enfin, il nous semble très important que chaque région occitane exige de l'Etat la prise en compte de la transmission linguistique et culturelle à travers les futurs Contrats de Projets Etat / Collectivités. A titre d'information, la Région Bretagne vient d'obtenir qu'un volet « transmission de la langue bretonne » soit inséré dans ces Contrats. Les délais imposés par l'Etat étant très courts, il y a urgence sur ce point capital.

Nous ne prétendons pas en ces quelques lignes épuiser l'ensemble des pistes de réflexion concernant une possible coordination interrégionale. Mais nous sommes tout disposés à en parler plus en détail avec vous. C'est pourquoi nous avons l'honneur de solliciter une entrevue avec vous, pour nous permettre de préciser nos points de vue, et les attentes que nos adhérents font remonter vers nous.

Philippe MARTEL
Président de la FELCO.